

# Lettre Flash CPE N°94

Vos élus Académiques des CPE du SE-UNSA :

Titulaire : José Fontana : 06.15.34.93.91 cpe-se-uns@orange.fr  
Titulaire : Isabelle Couratier : 06.34.19.16.19 couratier.isabelle@gmail.com  
Suppléant : Pierre Jean Ottaviano : pj88.8@free.fr  
Suppléante : Caroline Briot : [carolinebriotmignet@gmail.com](mailto:carolinebriotmignet@gmail.com)

Siège : 17 rue Julia 13005 Marseille 04.91.61.52.06 ac-aix-marseille@se-uns@org  
Site acad : <http://sections.se-uns@org/aix-marseille/> site national : [www.se-uns@org](http://www.se-uns@org)

## 1) Évaluation, notation, appréciation de la valeur professionnelle, du changement possible en perspective.

Le ministère veut lancer le chantier de « l'appréciation de la valeur professionnelle. Le SE-UNSA a été reçu au plan national par un chargé de mission ainsi que par la Directrice des ressources humaines sur ce sujet.

Au cours de l'échange la délégation a eu confirmation de la volonté politique du ministre de modifier ce qui existe en la matière. Mais le dossier est sensible et il semble acquis qu'il n'y aura aucune décision prise avant les élections professionnelles.

Les pistes sont les suivantes :

- suppression de la notation dans le second Degré.
- rôle du chef d'établissement renforcé dans l'évaluation
- intégration du référentiel de compétences dans l'évaluation
- instauration d'entretiens professionnels réguliers
- instauration d'un système d'attribution de réductions d'ancienneté pour les avancements d'échelon

**Le SE-UNSA sur la base de ses mandats doit réfléchir au sujet et ne pas laisser faire tout et n'importe quoi de la part du ministère. Nous défendons le maintien d'un système permettant la plus grande équité et la conservation pour les personnels des mécanismes de droits à la contestation de son évaluation par la défense des personnels auprès des instances paritaires.**

## 2) Harcèlement : des annonces restreintes pour des assises réussies

En ouvrant le 2 mai les assises du harcèlement à l'École, Eric Debarbieux, président de l'Observatoire international de la violence à l'École, aura braqué le projecteur sur un phénomène mal connu dont les effets souvent dévastateurs touchent 10% des élèves. Pour une fois, on nous aura épargné une vision répressive de l'École et la présence du Ministre de l'Intérieur, contrairement aux États généraux de la sécurité à l'École, il y a un an.

La souffrance des victimes engendre des dégâts considérables sur leur équilibre psychique, leurs résultats scolaires et l'estime de soi. Il ressort que repérer les indices du harcèlement, prendre en charge les « harcelés », agir sur les « harceleurs » relève d'un travail patient de l'ensemble de la communauté éducative.

Pour autant, il ne suffit pas d'identifier un problème pour qu'il soit réglé. Au delà de la prise de conscience, il est de la responsabilité de l'État de mettre en œuvre une politique volontariste pour en réduire les effets néfastes.

Pour le SE-Unsa, si le Ministre a le mérite d'avoir donné de la visibilité au harcèlement à l'École, le catalogue des mesures annoncées, certes utiles, manque pour le moins d'ampleur pour traiter sur le fond et la durée cette question. Les plaquettes de sensibilisation, les sites internet dédiés ne suffiront pas à eux seuls à éradiquer en profondeur le phénomène. L'indispensable formation initiale et continue des enseignants est, quant à elle, courageusement renvoyée par Luc Chatel... à Valérie Pécresse qui devra inciter chaque université à s'emparer de ce thème.

À défaut du plan global attendu, il faudra se contenter d'une poignée de mesures trop éparpillées. Pour le SE-Unsa, la politique budgétaire néfaste plombe, encore et toujours, toutes les initiatives ministérielles.

**Le rapport d'Eric Debarbieux donne raison au SE-Unsa** sur le manque flagrant de formation initiale et continue des personnels pour gérer ce phénomène. Le rapport pointe notamment, et encore une fois, les insuffisances pour ne pas dire les errances de la maîtrise actuelle.

**Lire le rapport :** [http://www.se-uns@org/IMG/pdf/Refuser-l-oppression-quotidienne-la-prevention-du-harcèlement-al-école\\_174645.pdf](http://www.se-uns@org/IMG/pdf/Refuser-l-oppression-quotidienne-la-prevention-du-harcèlement-al-école_174645.pdf)

### 3) Masterisation : le rapport Jolion enfonce le clou

« **Le système actuel met les étudiants en situation d'échec par accumulation de contraintes au lieu de les mettre en situation de réussite.** »

Cette remarque de Jean Michel Jolion Président du comité de suivi Master, confirme une fois de plus l'analyse du SE-Unsa concernant la réforme de la formation des enseignants.

Dans son rapport d'étape, il pointe la place du concours qui rend difficile une vraie alternance, un cahier des charges de plus en plus intenable pour les étudiants dans le cadre d'un master, un concours de plus en plus inadapté car les contenus ne tiennent absolument pas compte de l'articulation nécessaire avec le master. Il s'insurge contre la non prise en compte de l'activité professionnelle en cours de formation, principe de plus en plus difficile à comprendre pour les étudiants, s'étonne que la discipline reste le point d'entrée principal pour l'ensemble des épreuves y compris « *agir en fonctionnaire de l'Etat de manière éthique et responsable.* » Cette disciplinarisation des épreuves conduit à une disciplinarisation de la formation et accroît le décalage entre concours et exercice du métier. Ce mode de recrutement est de nos jours totalement inadapté.

Pour M. Jolion, il « *est indispensable que les concours soient pleinement articulés avec l'exercice réel du métier par une prise en compte d'une expérience professionnelle et donc des stages dans le processus de recrutement.* »

Tous les entretiens conduits indiquent que « **positionner l'admissibilité des concours en fin de M1 serait une moins mauvaise solution.** » **Lire le rapport :** <http://www.se-uns.org/IMG/pdf/jolion.pdf>

Voilà donc un nouveau rapport qui apporte de l'eau au moulin du SE-Unsa qui revendique la réécriture des décrets sur la masterisation afin d'aboutir à une formation s'étendant des années de licence à trois à cinq ans après le concours. Une formation professionnelle digne de ce nom pour en finir avec le bricolage permanent qui prévaut aujourd'hui. Finissons-nous par être entendus ? Il est encore temps...

### 4) Masters en alternance : moitié économies, moitié embrouilles

Les Ministres de l'Education nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche viennent d'annoncer la mise en place de masters en alternance pour les étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement.

Pour le SE-Unsa, le dispositif présenté n'est qu'une pâle copie des masters de ce type déjà proposés par l'Université dans d'autres domaines. La part du stage représentera au plus un cinquième de la formation.

Une alternance digne de ce nom recouvrirait une tout autre réalité. Elle impliquerait que l'étudiant passe près de la moitié de son année en stage. Elle demanderait également un accompagnement du stagiaire pendant sa mise en situation. Ce sera loin d'être le cas et les étudiants se retrouveront projetés sur le terrain.

Encore une fois, la tentative d'habillage ne saurait masquer l'approche budgétaire de la mesure. En effet, ce dispositif permettra aux Recteurs de faire coup double. En premier lieu, ils pourront pallier la pénurie chronique de remplaçants. Dans le même temps, cerise sur le gâteau, ils réaliseront de substantielles économies puisque les étudiants coûteront entre 10 et 50% de moins qu'un contractuel ou un remplaçant en titre.

**Le SE-Unsa dénonce ce nouvel artifice laissant accroire que des améliorations sont apportées à la désastreuse réforme de la formation. La suicidaire logique budgétaire poursuit son œuvre. Après les contractuels et les vacataires, voici désormais les étudiants confirmant que la précarisation se poursuit dans le second degré et fait son entrée à l'école primaire.**

**Le SE-Unsa continue de revendiquer une remise à plat du dispositif, positionnant les concours en fin de M1, introduisant des modules de préprofessionnalisation dès la licence et instaurant un système d'aides permettant de préserver la mixité sociale parmi les futurs enseignants.**

### 5) AED : les grands oubliés des concours internes RAEP

**A partir de la session 2012, il sera bien difficile pour les assistants d'éducation de remplir toutes les conditions pour se présenter aux concours internes de l'Education nationale.** Ils seront ainsi majoritairement exclus de l'une des voies vers la titularisation. Intolérable ! Le SE-Unsa s'insurge contre la manière d'instaurer la RAEP (Reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle). Le candidat idéal, au vu des arrêtés du 27 avril et du 4 mai, serait un enseignant contractuel déjà en fonction depuis longtemps et en mesure d'exposer « *une analyse relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité en collège ou en lycée* ».

Le SE-Unsa se félicite, bien évidemment, que des enseignants contractuels puissent accéder à la titularisation en mettant en avant les compétences acquises sur le terrain. Cependant, comme nous l'avons déjà souligné, **il est hors de question que les assistants d'éducation soient écartés de ce dispositif**. C'est pourtant bien le cas avec ce que vient d'écrire le ministère dans ces arrêtés ! **Mis à part le concours CPE, aucune discipline ne sera accessible aux AED car ils ne pourront pas remplir les conditions requises pour la présentation du dossier RAEP**. Cela est trop restrictif pour des assistants d'éducation qui ne se destinent pas tous à une carrière de CPE.



**La seule réponse du ministère** obtenue depuis la publication de ces arrêtés est que les AED ont la possibilité de poursuivre un master en alternance pour acquérir cette expérience de classe. Réponse bien insuffisante en regard du peu de possibilités offertes. De plus, cela ne règle en rien l'année qui vient, année de transition. Ils devront attendre un an avant de se présenter aux concours internes. Inadmissible !

**Le SE-Unsa exige que le ministère revienne sur ces conditions injustes en proposant aux AED d'opter soit pour l'épreuve écrite, soit pour le dossier RAEP. Comme l'a toujours revendiqué le SE-Unsa, la RAEP doit demeurer un dispositif de titularisation le plus large possible.**

[Je signe la pétition pour que les AED puissent présenter les concours internes](#)

## 6) **Circulaire de rentrée 2011 Une Education de moins en moins « Nationale »**

La circulaire de rentrée 2011 consacre le recul du pouvoir de l'administration centrale au profit de celui des 30 recteurs, qui deviennent autant de « petits ministres » dans leurs académies.

Développer l'autonomie locale pour mieux prendre en compte les besoins spécifiques des territoires, c'est une des lectures possibles de ce long catalogue de 21 pages qui ne fixe guère de priorités claires et se contente de recommandations qui tiennent souvent du vœu pieux.

Une autre lecture, sans doute plus en phase avec la réalité, est que l'échelon central, faute de disposer des moyens pour mettre en œuvre efficacement ses propres réformes, renvoie aux échelons déconcentrés la responsabilité d'effectuer et d'assumer des arbitrages douloureux entre tous les programmes annoncés à grands coups de comm' par le ministre.

On notera toutefois que pour la première fois, l'objectif d'améliorer les acquis des élèves significativement et durablement à tous les niveaux est présenté comme « l'objectif naturel » qui s'impose à tous les acteurs. Parce que ce qui compte vraiment, ce n'est pas l'ambition de ce qui est enseigné, mais la réalité de ce que les élèves apprennent, le SE-Unsa ne peut que se réjouir d'une telle affirmation.

Très peu d'infos nouvelles dans cette circulaire, hormis deux annonces qui concernent le collège et qui ne laissent pas d'inquiéter les enseignants de l'Unsa. La première porte sur l'expérimentation d'une évaluation nationale de deux compétences du socle (maîtrise de la langue et mathématiques ?) en fin de classe de 5<sup>ème</sup> et la deuxième sur l'expérimentation d'une classe de « 3<sup>ème</sup> prépa-pro à partir de l'actuel module de découverte professionnelle 6 heures ». Les effets pervers que pourrait entraîner la généralisation d'une évaluation nationale en fin de 5<sup>ème</sup> devraient faire réfléchir certains « apprentis-sorciers » de la DGESCO : réduction caricaturale du socle commun à 2 disciplines, enseignement modélisé par les protocoles d'évaluation, recours aux résultats des évaluations pour « pré-orienter » les élèves dans des classes de 4<sup>ème</sup> différenciées. Et l'apparition de la classe de 3<sup>ème</sup> prépa-pro confirme le choix d'une évolution du collège vers « une certaine diversification des parcours », aux antipodes du projet que le SE-Unsa défend pour construire le collège de demain, fondé sur de nouveaux contenus et des démarches réellement pensés pour tous. Le renoncement à mettre enfin en œuvre un collège pensé pour tous constituerait un recul notable, contradictoire avec l'objectif affiché dans la loi d'orientation de 2005 d'un socle commun maîtrisé par l'ensemble d'une classe d'âge.

Avec l'UMP, tout est simple ! Des élèves sont en difficulté au collège ? Envoyons-les massivement, et dès 14 ans, vers les CFA pour y « apprendre un métier » ! C'est en effet le sens de sa dernière trouvaille censée favoriser « la croissance des PME et de l'emploi », et surtout remplir des CFA en déshérence !

Il faut dire qu'avec le parti de la majorité présidentielle, l'apprentissage est, comme toujours, paré de toutes les vertus. Prisonnier de cette posture idéologique, il refuse de voir que les entreprises ne souhaitent plus accueillir des apprentis aussi jeunes, que l'économie française a besoin d'une élévation du niveau de qualification, et que l'orientation précoce est coûteuse sur le plan économique et social.